

**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**  
**COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 Février 2022**

L'an deux mil vingt et le vingt deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Michel SALVI, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Mme Florence FAIS à Mme Marie-Claude CERANA  
M. Jérôme LOOSDREGT à M. Thierry GALIFOT  
Mme Anne LAURENT à Mme Audrey BUISSON  
Mme Valérie GUGLIELMO-VIRET à M. Pierre BARUZZI

Excusés : M. Mickael MORIN  
M. François DERAÏN  
Mme Audrey MARRON

Secrétaire de séance : Sébastien PLISSON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 11 février 2022	Vendredi 18 février 2022	Vendredi 25 février 2022

**3 – Approbation et signature d'une convention de partenariat entre la commune du Cheylas et l'entreprise BDD/AEB**

Vu la délibération DEL\_20211214-05 présentant le projet d'aménagement de places de stationnement – Ile Tarentezin,

Il est rappelé au conseil municipal que le groupe BDD/AEB exploite un site industriel, regroupant deux activités liées à la filière bois, à savoir une activité de scierie pour Bois du Dauphiné (BDD), et une unité de production de granulés bois associée à une centrale thermoélectrique pour Alpes Énergie Bois (AEB).

La société souhaite restructurer et optimiser le site, avec des extensions de ses surfaces de production, une réorganisation des flux de circulations pour en améliorer la sécurité, et un redéploiement des bureaux.

Actuellement, le stationnement se pratique sur une parcelle attenante à la société, accessible depuis la Route de la Buissière. Dans le cadre de la réorganisation projetée, afin de séparer les flux piétons des circulations de poids-lourds et d'engins, les accès du personnel au site se pratiqueront par le chemin de l'Ile Tarentezin.

En conséquence, la commune et BDD/AEB ont convenu de l'aménagement de places de stationnement sur la chemin de l'île Tarentezin.

Ces places de stationnement seront aménagées sur une parcelle relevant de la propriété communale, en bordure du site (31 places seront créées, avec le souci de conserver, autant que possible, la strate arborée existante).

Il est précisé que les revêtements de sols seront de nature à maintenir la perméabilité du terrain, et des massifs arbustifs d'essence régionale seront plantés dans le respect des prescriptions du concessionnaire GRT GAZ qui exploite la canalisation de transport de gaz qui longe cet aménagement.

Enfin, un éclairage public de balisage sera également installé en bordure de la clôture de BDD/AEB.

Afin de fixer l'organisation des travaux et les conditions de financement de l'investissement par l'entreprise, il est nécessaire de conclure une convention annexée à la délibération, avec le groupe BDD/AEB.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune du Cheylas et l'entreprise BDD/AEB,
- **AUTORISE** M. Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

**Décision : Adopté à 19 voix pour et 1 voix contre**

